

PROMOUVOIR LA MULTIFONCTIONNALITÉ DE L'AGRICULTURE PÉRIURBAINE

L'agriparc de la métropole de Montpellier (34)



DEPUIS LES ANNÉES 2000, L'INTERCOMMUNALITÉ de Montpellier poursuit des objectifs de maintien de l'agriculture périurbaine. Elle envisage la création d'agriparcs en périurbain, combinant agriculture de proximité, protection de la biodiversité et activités ludo-éducatives. En 2011, elle dédie à ce projet les 192 ha du Domaine de Viviers, du foncier public où elle installe plusieurs agriculteurs.

✂ SITUATION

Domaine de Viviers,
Montpellier Méditerranée
Métropole (périurbain)

✂ ACTEURS PORTEURS

Métropole

✂ MOTS CLÉS

Document d'urbanisme ;
Acquisition foncière ; Installation
d'agriculteurs ; Accueil du public ;
Maraîchage ; Viticulture ; Céréales

✂ ÉTAPES CLÉS

2006 : le SCOT de l'intercommunalité de Montpellier prévoit la création de plusieurs agriparcs, dont un dans la vallée du Lez

2010 : la métropole achète le Domaine de Viviers pour 4,5 millions d'euros

2011 : la métropole de Montpellier valide l'agenda 21, qui met en valeur la dimension multifonctionnelle de l'agriculture, et des agriparcs en particulier

2012 : l'attribution de la majorité du foncier agricole du Domaine de Viviers est confiée à la Safer

2015 : suite aux élections municipales, la métropole pilote un nouvel appel à projets visant des installations agricoles respectant des critères sociaux et environnementaux

✂ FACTEURS DE RÉUSSITE

♦ **L'émergence d'une politique intercommunale** visant à freiner l'étalement de la ville et à promouvoir l'agriculture périurbaine durable donne naissance au projet d'agriparc.

♦ **La localisation du Domaine de Viviers**, en bordure de ville mais jouxtant le périmètre défini pour l'agriparc de la vallée du Lez, facilite sa conversion en espace agricole multifonctionnel.

Contexte

La métropole de Montpellier, après quarante ans de forte croissance démographique et urbaine, porte un nouvel intérêt à l'agriculture. Le schéma de cohérence territorial (SCOT), approuvé en 2006 et précédé d'un diagnostic agricole, envisage la création de plusieurs espaces verts intégrés au tissu urbain appelés « agriparcs ». Au nord de Montpellier, la vallée du Lez est envisagée comme un des sites potentiels pour la création d'un agriparc de 400 ha. Le projet intègre la ripisylve du Lez, classée comme zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique, ainsi que des terres agricoles, des bois, et des espaces récréatifs aménagés le long du fleuve (lieux de baignade, canoë-kayak...).

Impulsion et Démarche

Le Domaine de Viviers s'intègre au projet d'agriparc

En 2010, l'intercommunalité de Montpellier (devenue métropole en 2015) a acquis pour 4,5 millions d'euros un domaine agricole jouxtant le périmètre de l'agriparc, le Domaine de Viviers. Ses 192 ha sont largement en friches et s'étendent sur quatre communes à la démographie dynamique : Clapier, Assas, Jacou et Teyran. Après avoir envisagé divers projets d'aménagements, la métropole décide de concrétiser sur ce domaine le projet d'agriparc prévu dans le SCOT. Des travaux de débroussaillage sont engagés pour entretenir les chemins forestiers et la Safer est mandatée en 2012 pour définir des îlots d'exploitation sur les terres agricoles, sélectionner des porteurs de projet et établir des baux.

Un parc agricole présentant une diversité d'agriculteurs

La Safer sélectionne 15 agriculteurs sur des critères de viabilité économique, dont une majorité de viticulteurs voisins. Parallèlement, la métropole attribue directement des terres à un maraîcher-céréaliériste exproprié pour le développement de l'autoroute A9 (8,5 ha), et à un espace-test agricole, une coopérative qui accueille des porteurs de projet agricole souhaitant tester leur activité (10 ha). Les baux varient d'une durée de 18 ans au nord, à des périodes des périodes d'un à trois ans renouvelables au sud du domaine, plus proche de la ville. Une minorité d'exploitations bio côtoie l'agriculture

♦ **La volonté d'exemplarité et la coordination des services de la métropole** lors du deuxième appel à projet lancé en 2015 a permis la sélection de projets écologiques et orientés vers les circuits courts.

✂ DIFFICULTÉS

♦ L'attribution des parcelles par la Safer en 2012 a fait l'objet de **peu de communication et de transparence sur les modalités d'attribution.**

♦ **Le manque de coordination inter-services initial au sein de la métropole** (direction du foncier, du développement économique, et de l'urbanisme) a freiné la traduction de la notion d'agriparc en aménagements opérationnels, avec des moyens financiers dédiés.

♦ Malgré la visée multifonctionnelle de l'agriparc, les baux attribués à la plupart des exploitants n'intègrent **pas de critères relatifs à l'environnement et à l'accueil du public.**

✂ PERSPECTIVES

♦ L'échéance des baux de courte durée pourrait **favoriser l'installation de nouveaux projets** répondant aux attentes de multifonctionnalité de la métropole.

♦ **Les espaces boisés du Domaine de Viviers pourraient être mis à disposition à un éleveur ovin du voisinage** qui souhaite agrandir sa surface de pâturage.

conventionnelle. À l'exception des maraichers, les exploitants privilégient la vente en circuits longs. Tous ne disposent pas de bâti, car les permis de construire sont attribués selon les règlements des différentes communes. Ces critères d'installation hétérogènes, et relativement instables pour une partie des exploitants, sont peu propices à la gestion concertée du parc, pourtant pensé initialement comme un lieu multifonctionnel permettant l'accueil du public et la protection de l'environnement.

Une réorientation des objectifs de l'agriparc montpelliérain

En 2014, après l'élection d'une nouvelle équipe à la métropole, le projet d'agriparc se réoriente. Dans le cadre de sa politique agroécologique et alimentaire (P2A), l'intercommunalité priorise l'agriculture bio et la vente en circuits courts. En 2015, elle lance un nouvel appel à projet. Au terme d'un processus de sélection tenant compte de ces nouvelles priorités, elle attribue en 2016 5 ha à un maraicher bio orienté sur la vente en paniers et 5 ha à un collectif de jeunes pour un projet multifonctionnel basé sur l'agriculture et la cuisine. Pour la première fois, la métropole envisage d'établir des baux ruraux environnementaux et prévoit l'accompagnement des projets pour appuyer la transition agricole et alimentaire.

Résultats

Avec le Domaine de Viviers, c'est la première fois que l'intercommunalité de Montpellier met à disposition autant de foncier public pour le développement de l'agriculture. En 2012, un total de 110 ha est réparti entre 17 exploitants, dont deux jeunes agriculteurs et un espace-test coopératif. Cependant, ces premières attributions n'ont que faiblement diversifié l'agriculture en place. Il faut attendre 2015 pour que la métropole se saisisse de l'agriparc comme une véritable opportunité d'innovation agricole et écologique. L'intercommunalité pilote alors directement un nouveau processus d'attribution foncière, privilégiant l'information du public, la concertation, et des systèmes sophistiqués d'évaluation multicritères et de suivi des projets. Il reste néanmoins du travail pour que l'agriparc devienne un véritable lieu d'accueil, de biodiversité et d'agriculture de proximité, en adéquation avec les objectifs de l'agenda 21 et de la politique agroécologique et alimentaire de la métropole.

👉 POUR ALLER PLUS LOIN

Montpellier Agglomération. *L'agenda 21 de Montpellier Agglomération*. Eco-projet, 2011.
https://www.montpellier3m.fr/medias/fichier/des-acquis-aux-projets_1324576423403.pdf

Terracoopa. *Le Domaine de Viviers*. « Le premier lieu d'activité de Terracoopa. » <https://www.terracoopa.net/le-domaine-de-viviers/>

Hasnaoui Amri, N. « La participation des agriculteurs à la politique agroécologique et alimentaire de la Métropole de Montpellier. Une approche socio-géographique. » *Communication proposée pour les Journées de recherche en sciences sociales*, INRA, UMR Innovation, 2016 <http://docplayer.fr/36854354-La-participation-des-agriculteurs-a-la-politique-agroecologique-et-alimentaire-de-la-metropole-de-montpellier-une-approche-socio-geographique.html>

Fiche en exclusivité Terre de Liens et INRA.

À paraître sur la plateforme *RECOLTE, Recueil d'Expériences Collectives et Territoriales sur le Foncier Agricole.*

